

Année scolaire 2007-2008 : sous le signe de l'égalité des chances

Assurer l'égalité des chances et garantir à chaque jeune les moyens nécessaires à sa réussite à tous les niveaux de l'enseignement, telles sont les priorités fixées par la circulaire de préparation de la rentrée 2007.

L'année scolaire 2007-2008 sera l'occasion d'améliorer encore le fonctionnement du système éducatif, notamment avec la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences. Elle marquera une étape vers plus d'équité et d'efficacité.



La circulaire de préparation de rentrée scolaire 2007 – publiée au Bulletin officiel n° 3 du 18 janvier 2007 – fixe les priorités de la politique éducative et détermine les grandes lignes d'action de l'année scolaire 2007-2008 : une année qui sera placée sous le signe de **l'égalité des chances** pour tous les enfants de France, quel que soit le lieu où ils apprennent.

Dès la rentrée scolaire 2007, la mise en œuvre des chantiers ministériels ouverts depuis 2005 se poursuivra. Il s'agira aussi d'améliorer le fonctionnement du système éducatif afin de garantir à chaque jeune la réussite à laquelle il a droit. Ce qui signifie : adapter les programmes et les apprentissages fondamentaux à la logique du socle commun, développer les dispositifs en faveur de l'égalité des chances, individualiser davantage l'orientation et garantir une meilleure insertion professionnelle.

Cette action sera confortée par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui vise à passer d'une logique de moyens à **une logique d'évaluation des résultats et de pilotage par objectifs**. D'où une marge d'autonomie et de responsabilité renforcée pour les responsables académiques et les établissements scolaires qui disposent, en outre, de nouveaux outils de pilotage (les indicateurs de performance). En 2007-2008, les premiers résultats en termes de réalisation d'objectifs pourront donc être mesurés.



La circulaire de rentrée 2007 insiste tout d'abord sur la **mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences** et place les apprentissages fondamentaux au cœur de l'action pédagogique : les programmes seront adaptés et l'enseignement de la lecture, de l'écriture, de la grammaire et du calcul mental sera renforcé.

À noter la mise en place complète, l'année prochaine, des protocoles nationaux d'évaluation diagnostique en CE1 et CM2, ou encore la généralisation des programmes personnalisés de réussite éducative aux cycles 2 et 3 de l'école et à tous les cycles du collège, avec une priorité aux classes de 6^e et de 5^e. De plus, l'accent sera mis sur la rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères, sur la maîtrise des technologies de

l'information et de la communication, sans oublier l'apprentissage de la civilité et de la responsabilité qui fait désormais partie du socle commun.

L'autre priorité de l'année 2007-2008 sera de **renforcer les dispositifs concourant à l'égalité des chances**. Ainsi, la dynamique engagée en faveur de la rénovation de l'éducation prioritaire, avec notamment la création des réseaux « Ambition réussite », s'amplifiera. Il en ira de même de l'action en faveur des élèves handicapés, ou de la politique menée afin de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'égalité dans l'accès à la culture et aux arts. Les deux autres conditions de l'égalité des chances sont : la plus grande implication des parents à tous les niveaux de la scolarité de leurs enfants et la garantie d'un climat serein dans les établissements scolaires.



Enfin, la circulaire de rentrée 2007 insiste sur la nécessité d'offrir à chaque élève les conditions lui permettant de **développer un projet personnel d'orientation et d'insertion professionnelle**. Cela se traduira notamment par un renforcement des actions d'information et d'orientation au niveau du lycée, la poursuite de la rénovation de la voie technologique, ou encore l'organisation de l'enseignement professionnel en pôles métiers.

La LOLF

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui est entrée en application dans son intégralité le 1^{er} janvier 2006 a une double finalité : améliorer la transparence et la lisibilité du budget de l'État ainsi que son exécution et rendre plus efficaces et compréhensibles les politiques publiques.

Avec la LOLF, un processus de transformation radicale des règles budgétaires et comptables de l'État – qui n'avaient pas évolué depuis plus de 40 ans – a été enclenché. Les administrations sont passées d'une logique de moyens à une logique de pilotage par les objectifs et de gestion orientée vers les résultats.

[La loi organique relative aux lois de finances](#) n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 (JO du 2 août 2001).

Pour approfondir :

[La circulaire de préparation de rentrée scolaire 2007](#) (B.O. n° 3 du 18 janvier 2007)